



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le sousigné, Mr Benoit PENVEN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1 Marque (Raison sociale du constructeur) : RENAULT
0.2 Type : MDA2C
Variante : UGZ42M
Version : NMHL5664484NAUBNNOL

0.2.1 Dénomination commerciale: D
0.2.2 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule au stade antérieur (numéro, les renseignements correspondant à chaque stade):

0.4 Catégorie de véhicule : N2
0.5 Raison sociale et adresse du constructeur: RENAULT TRUCKS SAS
99, route de Lyon
69802 Saint-Priest – France

0.51 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s):
0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche

Emplacement du numéro d'identification du véhicule: Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant

0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : ---

0.10. Numéro d'identification du véhicule: VF640J56XKB011995
est conforme à tous égards au type décrit dans la réception: e2*2007/46*0135*24
délivrée le: 2018-10-19
- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.
St Priest, 2019-02-12

Performances environnementales		
46.	Niveau sonore:	
	A l'arrêt	87dB(A) à un régime de 1650tr/min
	En marche (dB(A))	78.7
47.	Niveau des émissions d'échappement:	Euro VI-C
47.1	Pamètres pour les essais d'émissions:	---
48.	Emissions d'échappement:	
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	595/2009*2018/932C
	1.1. Procédure d'essai: Type I ou ESC (1)	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---
	Opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)	Not applicable
	1.2 Procédure d'essai: Type I [Euro 5 ou 6(1)] ou WHSC (EURO VI) (1)	CO (mg/kWh): 60 THC (mg/kWh): 8 NMHC (mg/kWh): - NOx (mg/kWh): 194 THC + NOx (mg/kWh) - NH3 (ppm): 1.9 Particules (masse) (mg/kWh): 4.7 Particules (nombre) (#/KWh): 2.98E+11
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---
	2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 87 NOx (mg/kWh): 186 NMHC (mg/kWh): - THC (mg/kWh): 12 CH4 (mg/kWh): 1.0 NH3 (ppm): 4.6 Particules (masse) (mg/kWh): 2.55E+11 Particules (nombre) (#/KWh): 2.55E+11
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption: (m ⁻¹)	0,53 595/2009*2018/932C
49.	Emissions de CO2/consommation de carburant/consommation d'énergie électrique:	---
49.1	Code de hachage cryptographique du dossier d'enregistrements du constructeur:	---
Divers		
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non
52.	Remarques: Réduction du couple: Largeur maximale admissible:	TR25C (2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)